



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT PENAL DES AFFAIRES

ENTREPRISE ET RESPONSABILITE PENALE

Vendredi 20 janvier
De 9h00 à 13h00

Philippe BONFILS
Avocat au barreau de Marseille
Professeur à Aix Marseille Université
Doyen honoraire de la faculté de droit et de science politique

120€ la séance
90€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Comprendre le mécanisme de la responsabilité pénale des personnes morales
- Connaître le mécanisme de dévolution de la responsabilité pénale dans l'entreprise
- Rédiger une délégation de pouvoirs

Pré requis :

Être Avocat.

Programme :**I - La responsabilité pénale de l'entreprise**

- Responsabilité pénale des personnes morales et question de la fusion-absorption
- Modalités de la mise en œuvre de la responsabilité pénale des personnes morales

II - La responsabilité pénale dans l'entreprise

- Faute d'imprudence
- Faute de mise en danger
- Complicité
- Délégation de pouvoir

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)